

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 17 Décembre 2008

Date de la convocation

10 Décembre 2008

Lieu de la séance
Chapelle des Pénitents
ASPIRAN

PRÉSENTS: M. CAZORLA Alain, Président de la séance

ASPIRAN: M.SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,

BRIGNAC: M. MARTINEZ Christian,

CABRIERES: M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,

CANET: Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, Mme

BENEZETH Ingrid,

CEYRAS: M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean-Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne,

CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme MILAN Andrée,

M. SAEZ Gérard,

FONTES: M. BRUN Olivier, M. BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,

LIEURAN CABRIERES: M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,

MERIFONS: M. OLLIER Pierre,

MOUREZE: M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,

NEBIAN: M. LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,

OCTON: M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,

PAULHAN: M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M.LEBREAU Jean-Jacques, M. QUEROL Jean-

François,

PERET: Monsieur MONTAGNE Jacques,

SALASC: M COSTES Jean,

USCLAS D'HERAULT: M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian

VILLENEUVETTE: M.VIDAL Eric. M.ORMIERES Jean Louis

PROCURATIONS:

M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain

Mme CAZALET Claude à Mme MILAN Andrée

M. BARDEAU Francis à M. DRUART David

M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François

M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques

Mme FONT Chantal à M. COSTES Jean

Objet : Renouvellement du contrat administratif de location avec l'entreprise « Etablissement LANARET SARL » pour le local A du 2ème bâtiment industriel intercommunal sur la ZAC La Barthe de Paulhan

Monsieur SATGER rappelle que par délibération en date du 12 Décembre 2007, le conseil communautaire a approuvé un contrat administratif de location avec l'entreprise « Etablissement LANARET SARL »qui exerce une activité de négoce de gros en cycles, dont le local est situé dans le second bâtiment industriel intercommunal sur la ZAC la Barthe à Paulhan.

Il ajoute que ce contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2008, il convient de le renouveler aux conditions suivantes :

- contrat sera établi pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009, pour un loyer mensuel de 783.18 €.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 10 Décembre 2008.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le renouvellement du contrat administratif de location avec l'entreprise « Etablissement LANARET SARL » pour le local A du 2ème bâtiment industriel intercommunal sur la ZAC La Barthe de Paulhan, tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 décembre 2008